



# Municipalité de Sainte-Ursule

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE**

---

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et Greffière-trésorière, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal suivante :

**Date :** Mardi 7 avril 2026  
**Heure :** 19 heures 30  
**Lieu :** 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Le présent avis public annonce la tenue d'une consultation publique et écrite pour la présente demande de dérogation mineure.

**IMMEUBLE VISÉ :** Cette demande de dérogation mineure est faite au regard de l'immeuble **62, Route Foisy, objet du lot #5570721** du cadastre du Québec.

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :** La dérogation mineure est demandée afin d'acquiescer l'autorisation auprès du Conseil en vue de régulariser le mini entrepôt à bois existant empiétant dans la marge de recul arrière de 1m au lieu de 2m réglementaires.

---

En vertu de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation lors de l'assemblée du **07 avril 2026** et ce au moyen de la présente consultation écrite d'une durée de 15 jours préalable à la séance du conseil.

Deux autres moyens de communication écrite s'offrent aux citoyens pour se faire entendre relativement à la présente demande de dérogation mineure :

1. Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel suivante :  
**dg@sainte-ursule.ca**
2. Au moyen d'une communication écrite sur papier transmise par la poste à l'adresse suivante : **215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, QC, J0K 3M0**

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 25 FÉVRIER 2026 (2026-02-25)

*Guyaine St-Louis*  
\_\_\_\_\_  
Guyaine Saint-Louis,  
Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

**DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

---

---

**5570721 DU CADASTRE DU QUÉBEC –62 ROUTE FOISY**

---

Je soussignée, Guylaine Saint-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 25 Février 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de Février 2025.

*Guylaine St-Louis*  
Guylaine Saint-Louis,  
Directrice générale et Greffière-trésorière